



Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/DC

DECISION N° 97/157

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Oeuvre Universitaire du Loiret: Séjour de ski en Février 1998.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser un séjour de ski à Lans en Vercors du dimanche 22 février au 1er mars 1998 pour 16 personnes (15 enfants et 1 adulte),

CONSIDERANT que la proposition de l'Oeuvre Universitaire du Loiret correspond aux intérêts de la commune,

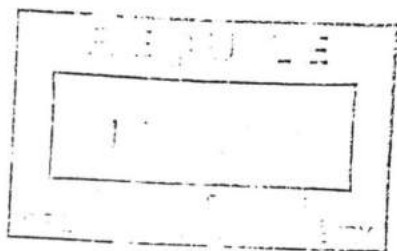
DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par l'Oeuvre Universitaire du Loiret d'un montant de 45.920 francs T.T.C.,

De verser un acompte de 40 % du coût total du séjour à la signature de la convention,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 1998 - Fonction 2 - Sous Fonction 2515 - Article 6288.

Fait à Yerres, le 21/11/1997.



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

103

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

